



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

La Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;
- Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 6 juin 2024 relatif aux taux de promotion dans le corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse,

ARRETE

Article 1^{er} – Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2023 :

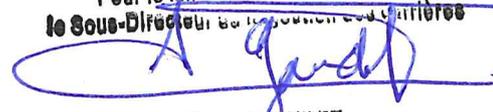
Béatrice LAGRANGE
Myriam BABIELLE
Rachel ZIARKOWSKI TERMINAUX
Maryline NOUCHI
Carine BONNERAVE
Sophie BRIOT
Pascale FORET
Daniel FIEUX
Mickaël GLAUDEL
Xavier LEFEUVRE
Laurent POUSSARD
Nicolas CALMETTES
Virginie CAPO.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **02 JUL. 2024**

P/ La Ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation,

~~Pour le Ministre et par délégation,
le Sous-Directeur général des ressources humaines~~


Vincent COUDET